

ACTION URGENTE

UN HOMME D'AFFAIRES EN DÉTENTION RISQUE LA TORTURE

Amer al Shawa, homme d'affaires et ancien universitaire, a été arrêté à son arrivée à l'aéroport de Doubaï le 2 octobre 2014. Il est actuellement détenu dans un lieu indéterminé sans pouvoir contacter ses proches ni un avocat de son choix - des conditions qui s'apparentent à une disparition forcée. Amnesty International craint qu'il ne soit torturé ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements.

Amer al Shawa, 50 ans, citoyen turc d'origine palestinienne, a été arrêté après l'atterrissage de son vol en provenance d'Istanbul à l'aéroport international de Doubaï le 2 octobre 2014. Il avait prévu de se rendre au mariage d'un membre de sa famille aux Émirats arabes unis lorsqu'il a été appréhendé par des agents des services de la Sûreté de l'État. Amer al Shawa a réussi à envoyer deux SMS pour prévenir un ami de la famille avant que son téléphone portable ne soit confisqué. Ses proches n'ont eu aucune nouvelle de lui jusqu'au 14 octobre, date à laquelle son épouse a reçu un bref appel téléphonique au cours duquel il a indiqué être en bonne santé et que les personnes qui le détenaient devaient le garder « pour des formalités encore quelques jours ». Sa famille n'a plus de nouvelles depuis et n'a pas été informée du motif de son arrestation et de sa détention, bien qu'elle l'ait demandé à de nombreux organes officiels, dont la police et le ministère de l'Intérieur.

Les services du consul général de Turquie à Doubaï ont déclaré à l'épouse d'Amer al Shawa, Emel Inal, qu'il avait été conduit à Abou Dhabi, sans lui donner plus d'informations. Emel Inal a tenté d'engager un avocat pour déterminer où son mari est détenu, pourquoi il a été arrêté et quelles charges pèsent sur lui. Cependant, les neuf cabinets d'avocats qu'elle a contactés à Abou Dhabi ont tous refusé de l'aider.

Les autorités émiriennes ont harcelé, intimidé et emprisonné de nombreux défenseurs des droits humains ces dernières années, si bien que très peu d'avocats sont aujourd'hui disposés à défendre des militants et d'autres personnes arrêtées par les services de la Sûreté de l'État du pays.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités des Émirats arabes unis à révéler sans délai le lieu où se trouve Amer al Shawa, à indiquer le fondement juridique de sa détention et à lui permettre d'entrer immédiatement et régulièrement en contact avec ses proches et un avocat de son choix ;
- demandez-leur de veiller à ce qu'il soit protégé de toute forme de torture et d'autres mauvais traitements et qu'il reçoive tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 24 FÉVRIER 2015 À :

Ministre de l'Intérieur

HH Sheikh Saif bin Zayed Al Nahyan
Ministry of Interior
Zayed Sport City, Arab Gulf Street, Near
to Shaikh Zayed Mosque
Abu Dhabi, PO Box 398
Émirats arabes unis
Fax : +971 2 4022762 /
+971 2 4415780
Courriel : moi@moi.gov.ae
**Formule d'appel : Your Highness, /
Monseigneur (Votre Altesse, dans le
corps du texte),**

Vice-président et Premier ministre

HH Sheikh Mohammed Bin
Rashid Al Maktoum
Prime Minister's Office
PO Box: 212000
Dubai, Émirats arabes unis
Fax : + +971 4 330 4044
Courriel : info@primeminister.ae
Twitter : @HHSkMohd
**Formule d'appel : Your Highness, /
Monseigneur (Votre Altesse, dans le
corps du texte),**

Copies à :

Président des Émirats arabes unis
Sheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan
Ministry of Presidential Affairs
Corniche Road
Abu Dhabi, PO Box 280
Émirats arabes unis
Fax : +971 2 622 2228
Courriel : ihtimam@mopa.ae

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques des Émirats arabes unis dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN HOMME D'AFFAIRES EN DÉTENTION RISQUE LA TORTURE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les autorités des Émirats arabes unis ont arrêté des dizaines de ressortissants étrangers ces dernières années. Beaucoup ont été soumis à une disparition forcée, détenus dans des lieux tenus secrets par des services qui refusaient de confirmer leur détention et de communiquer la moindre information à leurs familles – notamment le motif, le fondement juridique, le lieu et les conditions de leur détention. Les autorités les ont également empêchés de consulter un avocat. Ces conditions enfreignent la législation émirienne et le droit international. Nombre de personnes arrêtées ont été détenues à l'isolement et ont affirmé avoir été torturées ou soumises à d'autres formes de mauvais traitements pendant des interrogatoires.

Ainsi, les autorités émiriennes ont appréhendé deux ressortissants du Qatar, Yousif Abdulsamad Abdulghani al Mullah et Hamad Ali Mohammed al Hamadi, le 27 juin 2014 au poste-frontière d'al Ghuwaifat, entre les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite, et les ont soumis à une disparition forcée. Depuis, personne ne sait où ils se trouvent. On ignore le motif de leur arrestation, car ils s'étaient déjà rendus aux Émirats arabes unis de nombreuses fois auparavant. Leurs proches n'ont aucune nouvelle d'eux depuis leur arrestation.

Entre le 13 août et le 3 septembre 2014, au moins 10 Libyens, dont certains ayant également la nationalité émirienne, ont été arrêtés par les autorités des Émirats arabes unis et détenus dans des lieux indéterminés. Le 26 août 2014, l'homme d'affaires américain Kamel Eldarat a été convoqué au poste de police de Bur Dubai, à Doubaï, pour répondre à des questions. Plus tard le même jour, une vingtaine d'agents à bord de six voitures de police l'ont ramené à son domicile, qu'ils ont fouillé, et l'ont arrêté. Son fils Mohammed Eldarat, également citoyen américain, a été appréhendé le lendemain. Mohammed el Aradi a été convoqué par la police pour un interrogatoire le 28 août. Des membres des forces de sécurité l'ont ensuite escorté jusqu'à son domicile, qu'ils ont fouillé avant de l'emmener dans un lieu indéterminé. Son frère Salim el Aradi a été arrêté le même jour. Tous deux vivaient aux Émirats arabes unis depuis une vingtaine d'années. Tous les hommes concernés semblent avoir été arrêtés par des agents des services de la Sûreté de l'État. Quatre d'entre eux ont été libérés en décembre et renvoyés en Turquie, mais les autres demeurent détenus dans des lieux indéterminés.

Depuis 2012, des dizaines de ressortissants égyptiens ont également été victimes de disparition forcée aux Émirats arabes unis. En novembre 2013, 20 Égyptiens détenus depuis plusieurs mois dans des lieux indéterminés ont été sortis de leur détention secrète pour être jugés par la chambre de la Cour suprême fédérale chargée des affaires concernant la Sûreté de l'État, accusés notamment d'avoir créé une branche « internationale » des Frères musulmans (une organisation égyptienne) et d'avoir volé et diffusé des documents d'État classés secrets. Dans la salle d'audience, beaucoup de prévenus ont déclaré que des agents de la Sûreté de l'État les avaient soumis à des actes de torture et d'autres mauvais traitements au cours de leur détention prolongée avant le procès dans des lieux non divulgués, lorsqu'ils étaient détenus au secret. Certains ont indiqué avoir été forcés, pendant cette période, à signer des « aveux » ou d'autres déclarations les incriminant, que le ministère public a présentés devant les juges en guise de preuves à charge.

Amnesty International a exposé les cas des ressortissants égyptiens et celui d'un Qatarien, Mahmoud al Jaidah, dans un rapport publié en novembre 2014. Ce dernier avait subi une disparition forcée, des actes de torture et d'autres mauvais traitements pendant plusieurs mois avant d'être condamné à sept ans d'emprisonnement à l'issue d'un procès inique. Le rapport, intitulé *"There is no freedom here": Silencing dissent in the United Arab Emirates*, peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.amnesty.org/en/library/info/MDE25/018/2014/en>.

Nom : Amer al Shawa
Homme

AU 7/15, MDE 25/001/2015, 13 janvier 2015